



Papeete, le 16 juillet 2021

Le Secrétaire Général du SE-Unsa 987

A

Madame la Ministre de l'Education
et de la Modernisation de l'administration
chargée du numérique

s/c du Directeur Général de la DGEE

Objet : affectation des lauréat.e.s de concours 2021

Madame la Ministre,

Le SE-Unsa 987 souhaite faire remonter à l'administration ses inquiétudes et ses questions concernant l'affectation des lauréat.e.s de concours 2021.

En effet, nous sommes alertés par des lauréat.e.s de concours qui, bien qu'ayant passé le concours en Polynésie, ont reçu une affectation en Métropole.

Nous nous interrogeons tout d'abord sur ce qui a pu mener à des résultats d'affectation apparemment systématiques hors de la Polynésie. Ces résultats génèrent beaucoup d'anxiété et nos lauréat.e.s ont du mal à comprendre ce qui s'est produit et ce qu'il convient de faire. Un message général leur a-t-il été adressé pour leur indiquer la marche à suivre ?

Nous souhaitons par la même occasion apporter notre soutien aux demandes de révision qu'ils ne manqueront pas de formuler, dès lors que nous sommes en capacité de les accueillir pour leur année de stage. Nous avons réservé, en effet, plusieurs supports postes lors des opérations du mouvement en prévision de la réussite des candidat.e.s inscrit.e.s aux concours.

Par ailleurs, si des supports se sont libérés du fait de refus de poste par des personnels MAD, nous demandons qu'à ce stade de l'année (mi-juillet), les lauréats de concours se voient proposer ces supports plutôt que faire une proposition de poste à un autre personnel MAD.

Enfin, avec l'ouverture d'un campus numérique au lycée des îles-sous-le-vent, nous suggérons d'accueillir des stagiaires aux Raromatai dans la mesure où ils pourraient y suivre leur formation en distanciel avec l'INSPÉ.

Nous savons pouvoir compter sur vous-même et vos services pour trouver de réelles solutions quand il en existe.

Je vous prie de croire Madame la Ministre en l'assurance de ma parfaite considération.

M. VARNEY Temarama

Secrétaire Général du SE-Unsa 987